

Conseil de développement du Pays d'Arles

Contribution au contrat de
Transition Ecologique du Pays
d'Arles

Le 14 Novembre 2019

Sommaire

Introduction	2
Présentation du Conseil de développement du Pays d'Arles	2
Conseils de développement et Contrat de Transition Ecologique	2
Méthode	3
Contribution du Conseil de développement : pour un CTE territorialisé, habité et structurant.....	4
Placer la transition au cœur des politiques publiques et des politiques des entreprises	5
Construire un sentiment de responsabilité collective	5
Réfléchir à la cohérence des actions de chacun en matière de transition écologique	5
Anticiper l'impact des actions sur le territoire	5
Focus sur certaines actions	5
Préconisations	6
Se faire le relais des acteurs de la transition auprès des habitants du Pays d'Arles.	8
Intéressement des habitants : concerter, consulter, informer ?.....	8
Quel état des lieux de départ fiable concernant la production d'ENR sur les infra-territoires ?	8
Préconisations	8
Favoriser la représentation territoriale des actions du Contrat de Transition Ecologique	9
Préconisations	9
Conclusion.....	10

Introduction

Présentation du Conseil de développement du Pays d'Arles

Le Conseil de développement est l'instance de participation citoyenne organisée réglementairement selon les dispositions prévues par la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le Conseil de développement du Pays d'Arles est composé de 89 membres issus de la société civile habitant ou exerçant une activité sur l'ensemble du territoire du Pays d'Arles. Il a vocation à enrichir le débat public par un positionnement unique reposant sur trois fonctions :

La contribution aux politiques publiques sur la base d'une expertise d'usage de ses membres

L'animation territoriale, c'est-à-dire la possibilité de mise en relation d'acteurs et de mise en forme de débats sur des grands sujets d'intérêt territorial,

L'information citoyenne des habitants du territoire sur des sujets liés à la démocratie, à l'organisation territoriale des institutions et aux enjeux particuliers de leur territoire.

Il exerce ses missions sur auto-saisine, c'est-à-dire lorsqu'il perçoit un intérêt territorial à contribuer une réflexion thématique (par exemple sur l'alimentation, les déchets, etc) ou sur saisine des élus du territoire.

Saisine du Conseil de développement

Le 9 juillet 2019, la candidature du PÉTR du Pays d'Arles pour l'élaboration d'un Contrat de Transition Écologique avec l'État, en collaboration avec les trois intercommunalités qui le constituent et les deux parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, a été retenue.

Cette candidature promeut entre autres choses une « dynamique territoriale auto-portée », cumulant des objectifs d'attractivité et de développement économique, aussi bien que d'amélioration du cadre de vie des habitants en favorisant une approche durable et écologique du territoire.

Or dans la perspective d'une transition « désirable » et engageante pour tous, la place de l'habitant est centrale.

Le Conseil de développement du Pays d'Arles a donc été sollicité par l'élu en charge du Plan Climat du Pays d'Arles le 03 octobre 2019 afin d'enrichir le Contrat de Transition Écologique des réflexions, préoccupations et préconisations de la société civile. Les questions posées par la saisine étaient les suivantes :

- 1- Comment le CTE peut-il contribuer à l'élaboration du projet de territoire sur le fond ou dans sa méthode ?
- 2- Comment mobiliser les citoyens et acteurs locaux pour accompagner cette dynamique de transition écologique ?

Conseils de développement et Contrat de Transition Écologique

La saisine du PÉTR sur le Contrat de Transition Écologique répond à l'enjeu actuel de mobilisation nationale des Conseils de développement dans l'accompagnement des territoires vers une dynamique de transition écologique et sociétale. L'engagement sur des sujets tels que les Contrats de Transition Écologique constituent un nouveau champ de participation citoyenne appliquée à des

documents experts ¹ , souvent peu appréhendables par la population.

Or transition écologique et sociétale ne peuvent être déconnectées. Cette observation du Conseil de développement du Pays d'Arles tend à être de plus en plus partagée par les élus engagés dans ce processus de transition, ainsi que l'expriment les participants à l'atelier « Villes Pairs » : « La Transition pose des enjeux démocratiques. Avec en ligne de mire l'émergence, le renforcement d'une démocratie sociétale qui complète la démocratie délibérative. »².

Dans ce cadre, le Conseil de développement joue son rôle de relais et contributeur à l'élaboration de politiques publiques.

Des délais courts

Le Conseil de développement regrette toutefois les délais extrêmement courts de cette saisine. Afin de souscrire au calendrier imposé par l'Etat, une méthodologie expresse a dû être mise en place, ne permettant pas une appropriation pleine et entière du dossier par des membres bénévoles non spécialistes.

Au demeurant, cela pose la question plus générale de la consultation de la société civile sur des dossiers techniques dans un temps imparti restreint.

Méthode

La méthode retenue pour répondre à cette saisine dans ce temps imparti s'articule en deux temps spécifiques :

- 1- participation de trois « ambassadeurs » du Conseil de développement aux ateliers de co-construction réalisés entre le PETR, les partenaires et les acteurs privés identifiés en amont par le référent CTE du PETR. L'objectif de cette participation était pour les ambassadeurs du Conseil de développement d'alimenter les réunions de leur expertise citoyenne et de se faire le relais de ces réunions auprès de l'ensemble du Conseil de développement dans un second temps.
- 2- Atelier de travail en groupe restreint du Conseil de développement afin de produire les éléments de la contribution du CDD avec le référent CTE du PETR.

¹Anne-Laure Scholastique (2019), *Etude sur la mobilisation des Conseils de développement pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et sociétale*, CNCD

²Julian Perdrigeat & al. (2019), Atelier « Villes pairs et territoires pilotes de la transition », Institut Européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Contribution du Conseil de développement : pour un CTE territorialisé, habité et structurant

L'esprit du Contrat de Transition Ecologique repose sur une mise en relation d'acteurs divers privés et publics, au travers d'une « coconstruction avec les élus, les entreprises et les citoyens qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. »³

Le Conseil de développement abonde sur l'intérêt de mobiliser cette diversité d'acteurs, de même que les orientations proposées par le CTE du Pays d'Arles lui semble pertinentes et adaptées aux réalités du territoire. Pour rappel, ces orientations sont les suivantes :

- 1- Développement des filières de matériaux bio-sourcés
- 2- Valorisation énergétique de la biomasse
- 3- Valorisation du potentiel solaire
- 4- Economiser la ressource en eau.

Le Contrat de Transition Ecologique se focalise sur la valorisation et la préservation des ressources. Par ce biais, il propose notamment plusieurs actions qui concernent le secteur agricole qui est majeur pour l'économie et le cadre de vie du territoire. Le CTE alimente ainsi l'action du PETR dans ce domaine dont l'outil principal reste le Projet Alimentaire Territorial.

La mobilité est un autre enjeu majeur du territoire en matière de transition. Il n'est pas à ce stade intégré au CTE. La création d'une nouvelle orientation du CTE sur ce thème devrait faire l'objet d'une réflexion de la part des partenaires locaux.

³Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Placer la transition au cœur des politiques publiques et des politiques des entreprises

Construire un sentiment de responsabilité collective

Le Contrat de Transition Ecologique est un outil permettant de développer une coopération centrée sur l'action entre acteurs privés et acteurs publics pour la transition écologique du territoire.

Il repose donc sur deux nécessités :

- Une coopération entre acteurs pour dessiner un horizon commun
- Une cohérence des orientations et des actions entre acteurs publics et privés.

Le CTE constitue en ce sens une opportunité pour que la question de la transition soit abordée de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques, au niveau communal, intercommunal et à celui du territoire et avec les acteurs privés du territoire.

Le Conseil de développement souligne l'émulation collective générée par les réunions de concertation qui se sont étalées de septembre à novembre. Ces réunions ont eu pour effet de renforcer le réseau de partenaires déjà impliqués dans le PCAET, avec une véritable mise en synergie des acteurs sur le territoire.

Réfléchir à la cohérence des actions de chacun en matière de transition écologique

Ces actions ciblées doivent cependant répondre à une démarche de cohérence globale à l'échelle du territoire. Si le CTE est une porte d'entrée pour aborder la transition, cette porte doit ouvrir sur des perspectives structurantes selon les responsabilités de chacun.

Pour les acteurs institutionnels, cela implique la nécessité de réaliser un « pas de côté », pour que leur implication dans la transition ne se résume pas à leur implication dans le CTE. La transition écologique devrait en ce sens constituer un prisme de lecture nécessaire à

toutes les autres politiques publiques. Avant chaque décision, une institution devrait ainsi se poser la question : *« est-ce que ce que nous sommes en train de réaliser contribue ou s'oppose à une démarche de transition écologique ? »*

De la même manière pour les acteurs privés, le Conseil de développement note que certaines des actions ne relèvent pas du cœur de métier des porteurs de projet. Tout en saluant l'implication de ces porteurs dans cette démarche, il souligne la nécessité que les entreprises partenaires développent une politique générale favorable à transition énergétique.

Anticiper l'impact des actions sur le territoire

Il s'agit donc de mesurer l'impact global des actions de porteurs publics et privés sur le territoire. Chaque action doit pouvoir être replacée dans l'écosystème environnemental, social et économique du Pays d'Arles. C'est l'ensemble de cet écosystème qui fait sens en matière de transition écologique.

Les participants se sont donc systématiquement interrogés : *« Y a t'il un bénéfice général des actions de ces porteurs pour les habitants ? Quels impacts auront ces activités sur l'environnement, l'économie locale et l'aménagement du territoire (bilan carbone, opportunités de production et de formation, impacts sur les sols, impacts sur les flux) ? »*

Focus sur certaines actions

Sur le sujet, certaines des actions ont bénéficié d'avis favorables de la part des participants, notamment lorsque ces actions favorisaient une approche circulaire de l'économie.

Huiles alimentaires usagées

La réutilisation des huiles alimentaires usagées, par exemple, a été globalement appréciée en ce

qu'elle met en relation plusieurs acteurs autour d'une même action.

Unités de méthanisation

Les unités de méthanisation, au cœur de conflits d'usage dans certaines intercommunalités⁴, n'ont pas inquiété les participants. Compte tenu de la forte dimension rurale et de l'activité agricole importante sur le Pays d'Arles, leur utilité a au contraire été soulignée en atelier : « *Il y a beaucoup de projets autour de la méthanisation, la réutilisation de résidus, et là on est en ligne avec un élément qui fait vivre le territoire* ». Là encore, la perspective d'une circularité des actions a été relevée et appréciée.

En parallèle, certaines actions ont posé question au groupe de travail, notamment concernant leurs impacts globaux sur l'ensemble du cycle de vie des objets utilisés ou mis en relation avec le projet plus global dans lequel elles s'inscrivent.

Sur le sujet, le Conseil de développement encourage les acteurs à évaluer l'impact environnemental des projets dans une approche d'analyse de cycle vie et à présenter des résultats au regard de l'impact global du projet dans lequel les actions s'inscrivent.

Culture du tournesol

Par exemple, la réutilisation des capitules et des tiges de tournesol, qui constitue une innovation intéressante de valorisation de déchets agricoles, doit être considérée au travers de l'ensemble des conditions de production du tournesol. « *Ce projet implique-t-il le déploiement d'une culture du tournesol en Camargue ? Une étude d'impact a-t-elle été réalisée ? Le cas échéant, existe-t-il une estimation du foncier agricole nécessaire pour développer cette activité ?* » Se pencher sur ces questions permettrait d'anticiper et d'éviter d'éventuels conflits d'usages relatifs au foncier agricole, à l'état des sols et aux nappes phréatiques sur le territoire de la Camargue.

Panneaux d'isolation en paille de riz

Les panneaux en paille de riz constituent également pour les citoyens une nette amélioration en matière de pratique du bâtiment, notamment du fait de leur praticité d'utilisation qui ne nécessite pas de formations supplémentaires. Mais pourraient-ils être encore améliorés par l'utilisation d'un liant recyclable (le liant compose 8% de la matière des panneaux), et possiblement recyclés en fin de vie ?

⁴https://actu.fr/normandie/breaute_76141/riverains-opposent-installation-unite-methanisation-seine-maritime_16625758.html

Préconisations

1- Valoriser le CTE comme levier d'action en faveur de la transition écologique sur le territoire

Le Contrat de Transition Ecologique constitue un levier certain d'accompagnement à la transition pour le territoire du Pays d'Arles. Plusieurs actions peuvent contribuer à étayer cet accompagnement selon les participants :

Tirer parti de l'émulation des acteurs pour le CTE et systématiser des réunions de concertation sur le sujet de la transition écologique entre acteurs publics et privés.

Un Forum de discussion en présence des élus sur la transition énergétique pourrait également constituer un levier de valorisation de leur action en matière de transition écologique.

Une proposition sortant du cadre du CTE mais pouvant être intégrée au Plan Climat a émergé du groupe de travail : **proposer un accompagnement simplifié aux communes leur permettant de mesurer les impacts de leurs politiques publiques au niveau du Plan Climat.** Cet accompagnement pourrait être réalisé via la construction d'une grille référentielle listant l'ensemble des paramètres et leur implication en matière de transition, ou la mise en place d'une cellule d'accompagnement aux élus.

2- Appréhender les actions sur le long terme

Il pourrait être également nécessaire d'évaluer précisément l'impact des actions du CTE dans une perspective de développement durable, afin d'éviter tous conflits d'usage ultérieurs ou problèmes d'organisation de la filière de recyclage des déchets issus d'actions du CTE.

Cette préconisation peut se décliner de la manière suivante :

Demander à FBT isolation de travailler à la recyclabilité du liant présent dans leurs panneaux d'isolation

Demander à la Chambre d'agriculture de réaliser **une étude sur l'impact de la culture du tournesol sur les sols de Camargue.**

Demander à NGE une information sur **le cycle de vie des objets connectés** Smart Garden.

Se faire le relais des acteurs de la transition auprès des habitants du Pays d'Arles.

Intéressement des habitants : concerter, consulter, informer ?

Bien que fermement favorable à la concertation citoyenne, le groupe de travail considère que la mobilisation des habitants n'est pas l'enjeu premier du CTE, puisqu'il s'agit avant tout d'une contractualisation entre acteurs privés et publics. L'animation d'un débat public et la mobilisation des habitants relèvent en premier lieu du Plan Climat, dont le CTE est une émanation contractuelle.

Il n'en demeure pas moins que les habitants doivent être intéressés aux orientations, actions et objectifs promus dans le Contrat de transition Ecologique, pour l'ambition sociétale et environnementale qu'il porte.

Cet intéressement devrait pouvoir passer par une communication élargie et maintenue à destination des habitants sur un état des lieux ENR sur le territoire, une projection des

résultats attendus et une valorisation des actions engagées dans le CTE.

Quel état des lieux de départ fiable concernant la production d'ENR sur les infra-territoires ?

Concernant la production d'ENR, certains participants regrettaient de ne pas pouvoir bénéficier d'une information en temps réel de la production et la consommation d'ENR sur le territoire et au sein des infra-territoires.

Cette difficulté s'explique par le temps de latence de collecte et de diffusion des données relatives à la production d'ENR sur le territoire, disponibles en accès libre sur la base de donnée Cigale⁵. Si la production d'ENR raccordée au réseau peut être mesurée (dans ce temps de latence), l'autoconsommation ne peut être évaluée approximativement qu'à l'aune de l'évolution de la consommation des ménages.

Préconisations

1- Elaborer et communiquer sur un suivi d'indicateurs à destination du grand public

Les actions promues dans le CTE devraient être régulièrement évaluées de manière spécifique, en tant qu'actions intégrantes du Plan Climat, et au regard des objectifs nationaux de la COP 21. **Cette évaluation pourrait reposer sur une série d'indicateurs didactiques (stockage carbone, production d'ENR, « emplois verts » générés etc.) à communiquer au grand public.**

2- Renforcer la communication sur des actions concrètes du CTE

Si certaines des actions du CTE ne nécessitent pas de communication particulière à

destination du grand public, d'autres en revanche ont tout à gagner à être saisies par les habitants. L'action concernant les Centrales Villageoises mériterait d'être valorisée, certains participants qui n'avaient jamais eu connaissance de leur action s'étant montrés particulièrement intéressés par le sujet.

⁵<https://cigale.atmosud.org/>

Favoriser la représentation territoriale des actions du Contrat de Transition Ecologique

Le Pays d'Arles, un territoire rural composé de trois intercommunalités

En 2016, la population du Pays d'Arles se composait de 171 684 habitants, répartis sur les trois intercommunalités à dominante rurale : Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM), Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) et Communauté d'agglomération Terre de Provence (TPA).

En matière de représentation territoriales, le territoire le plus peuplé était ACCM, avec 50% de la population totale en 2016, puis venait TPA (34%), et enfin CCVBA (16%)⁶.

En parallèle, le territoire est maillé de très petites et moyennes entreprises. En 2017, 52% des établissements inscrits n'ont aucun salarié⁷.

Au regard de cette réalité, les actions portées par le CTE concernent principalement des porteurs bénéficiant d'une assise économique conséquente opérant sur les territoires d'ACCM (11 projets) et de CCVBA (5 projets). Il est à ce sujet notable que les seules actions engagées sur le périmètre de Terre de Provence soient des actions développées de manière transversale au Pays d'Arles (6 projets).

Compte tenu du caractère évolutif du plan d'action du CTE, le Conseil de développement propose qu'une attention particulière soit accordée à équilibrer le développement de nouvelles actions de manière à représenter l'organisation effective du Pays d'Arles tant géographiquement et économiquement.

Préconisations

1- Renforcer la participation de porteurs de projets plus « petits » au CTE

En effet, les membres observent que les porteurs actuels des actions du CTE sont de taille moyenne à grosse, et **souhaiteraient que le CTE permette le développement d'acteurs locaux plus confidentiels.**

2- Rééquilibrer géographiquement des actions du CTE

Une grande majorité d'actions sont réalisées par des porteurs du sud du territoire, il serait donc intéressant de **développer une meilleure représentativité de Terre de Provence au sein du CTE.**

3- Enrichir le CTE d'orientations supplémentaires

Une orientation supplémentaire a été identifiée par les participants sur **la filière déchets**, qui permettrait de structurer un secteur hétéroclite en terme de gestion sur le territoire. Une orientation sur la mobilité serait également pertinente, compte tenu de la géographie du territoire.

En dehors du CTE, la révision du Plan Climat devrait également permettre de mesurer l'impact des poids lourds et la qualité de l'air sur le territoire, notamment dans le cadre d'une localisation de l'activité économique encouragée par le CTE.

⁶Données INSEE 2016

⁷CCI, Diagnostic économique Pays d'Arles

Conclusion

Le Conseil de développement considère favorablement le plan d'action proposé dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique. Compte tenu de la spécificité agricole et de la richesse environnementale du territoire, les orientations proposées – matériaux bio-sourcés, biomasse, potentiel solaire et ressource en eau – sont pertinentes.

Puisque le CTE est évolutif, quelques actions et orientations ont été identifiées par le Conseil de développement pour l'enrichir et valoriser son potentiel durable : identifier et inclure des porteurs de projets dans le domaine de la filière déchets et recyclables, identifier et inclure des porteurs de projets issus du Nord du territoire, communiquer sur un suivi d'indicateurs didactiques à destination du grand public sont autant de préconisations permettant de renforcer l'acceptabilité du CTE.

Le Conseil de développement espère que la signature du CTE générera une dynamique d'entraînement au niveau territorial, afin que la transition écologique trouve sa place au cœur des politiques publiques et des entreprises du Pays d'Arles.

Annexes

Le calendrier restreint dédié à cette saisine a conduit le Conseil de développement à opter pour une réunion unique de débats et de discussions. Cette réunion a fait émerger des éléments de consensus, repris dans cette contribution.

Suite à la rédaction de la contribution, un vote numérique permettant de la valider collectivement a été organisé, avec possibilité pour tous d'apporter des commentaires supplémentaires sur le sujet, placés en annexes. Ces avis ultérieurs des membres du Conseil de développement sont reportés ici.

Commentaire 1

Aucune action n'a été identifiée en direction des enfants, qui sont les acteurs de demain. Il est primordial de les sensibiliser au travers d'interventions spécifiques au sein des écoles, collèges et lycées, mais aussi par des actions concrètes (tri sélectif à la porte des établissements, visites d'unités de recyclage, appel à projets avec des incitations financières et mise en œuvre des projets retenus .

Commentaire 2

Les dimensions de « justice sociale » et de « solidarité » n'apparaissent pas dans le Contrat de Transition Ecologique. La transition écologique est nécessairement conditionnée à la transition sociale, qui doit être déclinée dans l'ensemble des politiques publiques : logements, transports, énergie, santé, numérique, agriculture, environnement, etc.

Commentaire 3

Je ne valide pas au regard de l'importance des projets du CTE (47.81 % du montant total de l'enveloppe) en contradiction avec les objectifs du PCAET du pays d'Arles. Pour rappel, parmi les buts poursuivis dans ce document, on trouve la réduction des émissions de gaz à effets de serre, de la pollution, notamment atmosphérique (p.19) et la recherche d'économies d'énergie. Le projet "Biowatt" (création d'une unité de cogénération biomasse à Fibrexcellence) revient à injecter 20 846 000 € pour soutenir l'industrie la plus polluante du territoire (pollution liée notamment à sa gestion des déchets, des eaux pluviales, au stockage de produits dangereux, aux dépassements réguliers des émissions de poussière, dioxyde de soufre...). Il va aussi créer les conditions d'un appel d'air pour toute forme locale d'exploitation du "bois-énergie", comme en témoigne le lancement de cette filière dans le massif des Alpilles. Or, l'exploitation de cette ressource est plus préoccupante encore que celle des énergies fossiles.<https://www.euractiv.com/wp-content/uploads/sites/2/2018/01/Letter-of-Scientists-on-Use-of-Forest-Biomass-for-Bioenergy-January-12-2018.pdf> Je relève aussi que « l'Analyse du potentiel géothermique basse énergie de la nappe de la Crau, et de l'identification des besoins et conditions de développement de la filière » contredit l'objectif fixé par la Directive Territoriale d'Aménagement "d'une protection préventive pour une utilisation durable, notamment pour le système aquifère de la Crau". Or, le pompage est susceptible de faire avancer l'interface eau douce/eau salée. Le SYMCRAU rappelle sur son site qu'une baisse d'un mètre du niveau de la nappe provoque une avancée de 40 m du biseau salé. Comme, par ailleurs, la recharge de la nappe s'effectue déjà plus ou moins efficacement (avec selon les années de nombreux puits asséchés) il faudra réinjecter l'eau prélevée. Avec des risques de pollutions thermique et chimique (liée, notamment, aux produits anticorrosion et aux bactéricides utilisés pour pérenniser l'installation.) Nul besoin de conduire une étude pour identifier ces risques, à eux seuls rédhibitoires. Enfin, le "smart" projet de NGE, qui va augmenter les flux de données gérés par les data centers (consommation énergétique représentant en France en 2015 l'équivalent de celle de la ville de Lyon), semble aussi bien contreproductif

Conseil de développement du Pays d'Arles

PETR du Pays d'Arles, Couvent St Césaire

1 Impasse des Mourgues

13200 Arles

06.37.24.69.32
